

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 janvier 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absence motivée : Michel Bergeron

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2013 et de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2013.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
  - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
  - 6.2 De l'inspecteur municipal
  - 6.3 Du directeur des incendies
  - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
  - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
  - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9248 à 9302 au montant de 126 288.81 \$ et les prélèvements numéro 1117 à 1127 au montant de 4 091.76 \$, adoption des comptes à payer au 31 décembre 2013 au montant de 0 \$ et des salaires payés pour un montant de 23 524.68 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
  - 10.1 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie en matière municipale – Élus municipaux - Révisé.
11. Résolutions
  - 11.1 Renouvellement 2014 avec PG.
  - 11.2 Arrêt de l'entente de location et entretien des lots 49-50.
  - 11.3 Renouvellement 2014 avec CCH.
  - 11.4 Renouvellement assurances Groupe Ultima.
  - 11.5 Subvention au Comité Action Loisirs de Fassett.
  - 11.6 Subvention au Club de l'Âge d'Or de Fassett.

- 11.7 Renouvellement de la cotisation 2014 à l'ADMQ.
- 11.8 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton.
- 11.9 Vente partie de l'emprise de la rue Racicot.
- 12. Varia
  - 12.1 Servitech
  - 12.2 Demande de subvention pour l'accès handicapés.
- 13. Questions posées par les membres
- 14. Levée de l'assemblée

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

#### **2014-01-001**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **2014-01-002**

#### **Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2013**

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **2014-01-003**

#### **Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2013**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### **► PAROLE À L'ASSISTANCE**

#### **► RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Décoration de Noël

Changer les noms de rue au nord du village.

Antigel pour les bornes fontaine.

Finition de la cabane sur le bassin d'eau potable et ligne électrique.

Début pour Pannex.

Neige.

Congé des fêtes.

- **Du directeur des incendies**

3 Déc : Assemblée des Directeurs à la MRC de Papineau.

10 Déc : Accident sur l'autoroute 50 au kilomètre 206.5. 3 véhicules impliqués. 10 pompiers présents.

16 Déc : Incendie de bâtiment au 214, rue St-Joseph à Montebello. 10 pompiers présents.

18 Déc : Feu de cheminée au 128, rue Principale à Fassett. 6 pompiers présents.

20 Déc : Assistance aux ambulanciers pour le décès de Nicole Thomas au 1625, rue Notre-Dame à Bonsecours. 5 pompiers présents.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

**2014-01-004**

**Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 décembre 2013 et des salaires payés pour un montant de 23 524.68 \$**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-12-2013 AU 31-12-2013) payés par les chèques numéros 9248 à 9302 au montant de 126 288.81 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1117 à 1127 pour un montant de 4 091.76 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2013 : 23 524.68 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Certificat de fonds suffisants**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

\_\_\_\_\_  
Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

**2014-01-005**

**Avis de motion : Adoption du règlement numéro 2014-08 pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Fassett – Code d'éthiques et de déontologie en matière municipale - Révisé.**

Un avis de motion est donné par Françoise Giroux de la présentation à une assemblée ultérieure du Conseil d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie en matière municipale – Élus municipaux - Révisé.

**2014-01-006**

**Renouvellement contrat d'entretien et soutien logiciel PG Solutions, AccèsCité et Unité d'évaluation en ligne.**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à renouveler le contrat d'entretien et soutien des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2014 au coût de 8 045.00 \$ taxes en sus.

- Fournisseurs, comptabilité, taxations et paies (5 475.00 \$ taxes en sus)
- AccèsCité (1 745.00 \$ taxes en sus)
- Unité d'évaluation en ligne (825.00 \$ taxes en sus)

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-007**

**Arrêt de l'entente de location et entretien des lots 49-50**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2004-05-060 adoptée par le conseil municipal le 3 mai 2004 prévoyait que la municipalité devait donner un avis de 3 mois pour annuler l'entente de location et entretien des lots 49 et 50;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, il n'y a pas de récolte en cours pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, dans ses plans de développement, a des besoins d'espace pour réaliser du développement commercial sur une partie de la Montée Fassett;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Fassett mette fin à l'entente pour la location des lots 49-50 qui avait proposée à Fern Charolais S.E.N.C.

QUE la municipalité envoie à monsieur Éric Trépanier cette résolution qui met fin à l'entente de location pour les lots 49-50 dès le 13 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-008**

**Renouvellement aux publications CCH.**

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à renouveler l'abonnement annuel aux Publications CCH Ltée pour l'année 2014

- Province de Québec  
Municipalité de Fassett
- Règlements concernant les municipalités du Québec (419.00\$ taxes en sus)
  - Code des municipalités, lois principales et complémentaire (270.00 \$ taxes en sus)

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-009**

**Renouvellement assurances Groupe Ultima.**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à renouveler le contrat avec le groupe Ultima pour l'année 2014 pour un montant de 12 334.00 \$ taxes incluses. Les risques couverts sont:

- La Municipale
- La Municipale automobile
- Bris des machines
- R.C. complémentaire
- Ass. Accident Pompiers

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-010**

**Subvention au Comité Action Loisirs de Fassett.**

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal accorde, à titre de subvention annuelle, une somme de 2 000.00 \$ au Comité Action Loisirs de Fassett;

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-011**

**Subvention au Club de l'Âge d'Or de Fassett.**

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accorde à titre de subvention annuelle, une somme de 1,061.00\$ au Club d'Âge d'Or de Fassett, somme qui se décrit de la façon suivante :

Utilisation annuelle gratuite du local équivalent à : 1 061.00\$

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-012**

**Renouvellement de la cotisation 2014 à l'ADMQ.**

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à renouveler la cotisation pour l'année 2014 à l'ADMQ au montant de 633.00\$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-013**

**Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton.**

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de faire faire la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 par Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 15 780.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**2014-01-014**

**Vente partie de l'emprise de la rue Racicot**

- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires au 109, rue Principale ont présenté un projet de construction d'une nouvelle terrasse, proposé par un consultant-expert pour les fins du restaurant ne respectant pas la marge minimale de recul avant du côté des rues Principale et Racicot, lors de la rencontre du comité consultatif urbanisme du 4 septembre dernier;
- CONSIDÉRANT QUE la terrasse projetée d'une profondeur de 2,85 mètres (9 pieds et 4 pouces) incluant la saillie la plus avancée, soit la toiture, empiète dans l'emprise de la rue Racicot;
- CONSIDÉRANT QU' une profondeur minimale de 2,54 mètres (8 pieds et 4 pouces) au plancher est requise pour les fins d'aménagement de la terrasse destinée à la clientèle du restaurant, pour y permettre l'installation de tables et de chaises;
- CONSIDÉRANT QUE le projet soumis cadre avec les critères applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- CONSIDÉRANT ce projet ne peut être réalisé que s'il y a une cession d'une partie de l'emprise de la rue Racicot envers la propriété du 109, rue Principale et qu'une demande de dérogation mineure ne soit accordée concernant la marge minimale avant prescrite au règlement ultérieurement à cet effet;
- CONSIDÉRANT la partie excédentaire de la rue entre le pavage et la limite de l'emprise est d'une largeur suffisante pouvant permettre à la municipalité de céder à une partie de terrain aux propriétaires contigus, tout en s'assurant d'un triangle de visibilité adéquat pour la sécurité routière à cette intersection;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

- QUE le conseil municipal accepte de céder une partie de l'emprise de la rue Racicot aux propriétaires du 109, rue Principale de sorte qu'une terrasse d'une largeur totale de 2,85 mètres (9 pieds et 4 pouces) puisse être construite à partir du mur ouest de la partie avant bâtiment vers la rue Racicot de façon parallèle à ce dit mur, et de manière à ce que cette partie de la terrasse soit d'une longueur totale comprenant une terrasse d'une profondeur équivalente du côté de la rue Principale, et qu'elle soit implantée entièrement sur la propriété privée;
- QUE les dispositions applicables à l'article 5.23. Angle de visibilité aux intersections du règlement de zonage no.2008-12 soient respectées;
- QUE cette parcelle de terrain soit vendue au prorata de la superficie aux demandeurs à un coût équivalent à 50% de façon proportionnelle de la valeur du terrain au 109, rue Principale;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

- QUE les propriétaires devront soumettre au préalable au conseil municipal une description technique et un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre démontrant que la terrasse projetée soit à la limite de l'emprise et hors de la rue Racicot;
- ET les frais de professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire sont à la charge des propriétaires concernés;
- ET QUE cette présente résolution abroge la résolution #2013-09-130.

Adopté à l'unanimité.

**Varia**

Servitech.  
Demande de subvention accès handicapés.

**Question posées par les membres.**

**2014-01-015**

**Levée de l'assemblée**

21h15 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

---

**Michel Rioux**  
**Président d'assemblée**

---

**Diane Leduc**  
**Directrice générale**